

LISTE V - (CANADA)

Numéro du tarif	Désignation des produits	Taux de base (Taux appliqué)	Taux de consolidation
GROUPE III			
TABACS ET TABACS MANUFACTURÉS			
Tabac non manufacturé, pour l'accise dans les conditions établies par la Loi sur l'accise, sous réserve des règlements que pourra édicter le Ministre:			
N.d.:			
14203-1	Non écôté la livre	20 c.	12.75 c.
14204-1	Écôté la livre	30 c.	20 c.
14205-1	Non écôté, lorsqu'il est importé par les fabricants de cigares pour être employé comme capes à la fabrication de cigares dans leurs propres fabriques la livre	5 c.	En fr.
14210-1	Feuilles de tabac transformées pour servir à la fabrication de capes et de sous-capes de cigares la livre	75 c.	50 c.
14315-1	Cigarettes	25 p.c.	20 p.c.
14450-1	Tabac à priser la livre	55 c.	35 c.